

2011_B296

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché n°10M020 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement et de mise en service de la piscine du Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
 Monsieur Jacky PIN

Objet: Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 aux marchés n°10M020 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement et de mise en service de la piscine du Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau
Décision du Bureau

Mes chers collègues,

Le présent rapport relatif aux travaux de confortements de la piscine du Jas de Rhôdes des Pennes Mirabeau, a pour objet l'autorisation de signer l'avenant fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre sur la base du montant prévisionnel des travaux.

Le montant prévisionnel des travaux issu de l'Avant Projet Définitif, sur lequel s'engage le maître d'œuvre s'inscrit dans l'autorisation de programme révisée au Conseil communautaire du 24 juin 2010.

Par délibération du 11 juin 2010, le Bureau communautaire confiait le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de renforcement des bétons et ouverture de la piscine du Jas de Rhôdes, au groupement LCO Ingenierie/STEBAT.

Le projet comprend les travaux de confortement des structures béton ainsi que les travaux intérieurs de réaménagement et remise aux normes des locaux et installations techniques.

Exposé des motifs :

Conformément aux articles 29 et 30 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre et en application des stipulations du CCAP « la rémunération du maître d'œuvre tient compte du coût prévisionnel des travaux établi à l'issue des études d'avant projet sur lequel s'engage le maître d'œuvre. »

Compte tenu de la réception de l'Avant Projet Définitif qui arrête le coût prévisionnel des travaux établi par l'équipe LCO INGENIERIE/STEBAT à :

1 136 200 € HT valeur avril 2010 qui se décompose comme suit :

LOT1	GROS ŒUVRE	499 000,00 €
LOT2	CARRELAGE	204 000,00 €
LOT3	MENUISERIE ALU	63 200,00 €
LOT4	AMENAGEMENT CABINES	56 000,00 €
LOT5	PEINTURE	87 000,00 €
LOT6	MENUISERIE BOIS	26 000,00 €
LOT7	PLOMBERIE CHAUFFAGE	63 000,00 €
LOT8	ELECTRICITE	68 000,00 €
LOT9	TRAITEMENT DE L'EAU	70 000,00 €
		1 136 200,00 €

Conformément à la loi « MOP » du 12 juillet 1985, et selon les stipulations du marché de maîtrise d'œuvre, il convient par voie d'avenant :

- d'arrêter le coût prévisionnel des travaux se rapportant au programme du marché N°10M0020 à 1 136 200 € HT (valeur avril 2010), coût sur lequel s'engage le maître d'œuvre avant le lancement de l'appel d'offres travaux.

- d'arrêter le forfait définitif de rémunération à 102 258 € H.T. soit 9 % du coût prévisionnel des travaux fixé ci-dessus à 1 136 200 € HT sachant que le forfait provisoire de rémunération était de 99 000 € HT soit 9 % d'une enveloppe affectée aux travaux de 1 100 000 € HT

Cet avenant qui représente une augmentation de 3,3% par rapport au marché initial n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales, ,

VU le Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

VU la délibération n° 2007 A 377 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 mettant en place l'autorisation de programme,

VU la délibération n° 2010 A 088 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 révisant l'autorisation de programme

VU la délibération n° 2010 B 213 du Bureau de Communauté du 11 juin 2010 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre et vu les clauses du marché qui fixent les modalités de passation d'un avenant pour arrêter l'estimation définitive des travaux en phase APD

Dispositif :

Vu ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché 10M0020 de Maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de renforcement des bétons et ouverture de la piscine du Jas de Rhôdes aux Pennes Mirabeau arrêtant le coût prévisionnel des travaux se rapportant au programme du marché à 1 136 200 € HT valeur avril 2010
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer, tel que présenté en annexe, l'avenant n° 1 au marché 10M0020 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- **DIRE** que les dépenses résultant de cette opération conformément à l'Autorisation de Programme seront imputées sur les crédits d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix, opération 2031, AP/CP DI 417 AP.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à solliciter l'ensemble des partenaires potentiels pour l'obtention de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un avenant - Avenant n°1 au marché n°10M020 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement et de mise en service de la piscine du Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINT MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **27 JUIL. 2011**